



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 AVRIL 2016

Présidence : Monsieur Stéphane Sudan, Syndic

Présences : 59 personnes, dont 58 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 30

Scrutateurs : Mesdames Suzanna Sciboz et Corinne Oberson, ainsi que Messieurs François Remy et Michel Defferrard

Monsieur Stéphane Sudan, Syndic, ouvre la séance dont le sujet principal est l'approbation des comptes 2015 du Foyer « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc ; il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Madame Anette Leuzinger, Secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. De plus, en vertu de l'article 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes, la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

Toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de la Secrétaire communale.

### CONVOCAATION - TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 13 du 1<sup>e</sup> avril 2016, une convocation adressée par un tous ménages et un avis aux piliers publics.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2015** - Approbation (ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2016 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, selon l'art. 13 RE LCo, et publié sur le site Internet [www.broc.ch](http://www.broc.ch))
2. **Comptes 2015** – Présentation, rapports de la Commission financière et des Organes de révision, et approbation
  - 2.1. **Foyer "La Rose des Vents "**
  - 2.2. **Commune de Broc**
3. **Budget des investissements 2016 - Complément** - Rapport de la Commission financière et approbation  
Foyer "La Rose des Vents " : construction d'un 2<sup>e</sup> ascenseur et mise en conformité des normes de sécurité contre le feu - Fr. 890'000.-
4. **Désignation de l'Organe de révision : comptes 2016 à 2019** – Rapport de la Commission financière et approbation
  - 4.1. **Foyer "La Rose des Vents "**
  - 4.2. **Commune de Broc**
5. **Planification financière 2016/2020** - Présentation et rapport de la Commission financière
6. **Divers**

La parole n'étant pas demandée, et l'ordre du jour ne soulevant aucune question, la séance aura lieu selon les tractanda proposés et acceptés.



## 1. PROCES-VERBAL

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015 ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2016 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, conformément à l'article 13 RE, et aussi publié sur le site Internet communal, [www.broc.ch](http://www.broc.ch).

Monsieur le Syndic annonce que Madame Simone Piller a fait remarquer l'oubli de son intervention, par son courrier du 2 mars 2016 au Conseil communal. L'ajout, qui lui a été communiqué par lettre, est le suivant :

*Madame Simone Piller propose l'installation d'un panneau d'interdiction de passage aux véhicules motorisés sur l'espace réservé aux piétons entre les parcelles de Messieurs Roger Gremaud et Jean-Paul Barras, reliant la route de quartier de la Petite-Fin à celle de l'Impasse de la Vudalla, car elle a souvent observé des contrevenants.*

*Monsieur le Syndic prend note de la remarque et le Conseil communal l'examinera.*

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, ce procès-verbal est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, la Secrétaire communale, pour sa rédaction.

## 2. COMPTES 2015 – PRESENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DES ORGANES DE REVISION, ET APPROBATION

### 2.1. FOYER « LA ROSE DES VENTS »

Monsieur le Syndic annonce que les comptes 2015 du Foyer présentent une situation équilibrée, permettant de surcroît la mise en réserve de quelque Fr. 115'000.- en vue d'un important investissement qui sera soumis dans le cadre de cette assemblée. Une gestion attentive, tant de la part de la Direction que de celle de la Commission de direction, en est le résultat. Il a également été tenu compte de critères de prudence en matière d'évaluation des actifs et des engagements présents et futurs.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les détails de ces comptes.

Dans le domaine des **Soins**, la totalité des charges sociales du personnel soignant, Fr. 2'988'000.- en 2015, est financée tant par la LAMal que par les frais d'accompagnement. La diminution de ces charges, comparées à celles budgétisées et aux coûts enregistrés en 2014, provient de la variation des degrés de dépendance des résidents, dépendance en légère régression. Cette dernière a occasionné de facto une réduction de dotation en personnel soignant.

Pour ce qui en est du **Socio-Hôtelier** (surplus de recettes de Fr. 11'000.-), les taxes d'hébergement en 2015 correspondent à 15'653 journées à Fr. 103.- Le produit de ces taxes, Fr. 1'612'000.-, reste au même niveau que celles servant de comparaison, le taux de facturation journalier restant fixé par l'Etat à Fr 103.-. Quant à l'ensemble des charges, notamment celles se rapportant aux salaires, elles sont stables et respectent les données budgétaires. Une telle évolution fait partie de cette gestion attentive relevée par Monsieur le Syndic.

En ce qui concerne le **Financement** (bénéficiaire à hauteur de Fr. 107'000.-), il a été facturé aux communes Fr. 13.75 pour celles appartenant à notre district, et Fr. 21.35 pour les autres, tout ceci selon les calculs établis par la commission faîtière (CODEMS). Il ressort dans cette facturation que 38 % des résidents sont des personnes domiciliées légalement à Broc et le 62 % proviennent d'autres communes.



A partir de 2015, le calcul est uniformisé au niveau cantonal et basé sur une comptabilité des investissements, et non plus sur la valeur assurée auprès de l'ECAB. Cette approche est quelque peu défavorable ; elle illustre la diminution enregistrée entre 2015 et 2014.

Les **Résultats Résumés** présentent une situation intermédiaire bénéficiaire à hauteur de Fr. 118'040.- permettant une attribution de Fr. 115'000.- à une provision pour investissements futurs.

Quant aux **Chiffres Clés**, on peut constater que 80.8 % - exactement comme en 2014 - des coûts de fonctionnement viennent des charges salariales et sociales. Traduites par mois et par lit, elles correspondent à Fr. 7'885.-. Pour ce qui est de la diminution de personnel, comparaison entre 2015 et 2014, elle est la dérivée directe de ce qui est relevé dans les commentaires sur les soins. Pour ce qui est de l'occupation, elle est donc quasiment à 100 %.

Le **Bilan** présente une situation très saine et bien équilibrée. Par exemple, l'immeuble est valorisé à hauteur de Fr. 585'000.-, alors que l'évaluation indicative de l'assurance incendie se monte à Fr. 8'740'000.-. Pour ce qui est des fonds propres, ils se situent à plus de 50 % du total du passif ce qui démontre un équilibre appréciable. A cela s'ajoutent des provisions pour une somme de Fr. 422'000.-. En ce qui concerne les disponibilités, Fr. 844'000.-, elles incluent une somme importante versée par le Service de la Prévoyance Sociale au terme de l'année 2015 ; ces disponibilités ont été réduites au début 2016 par divers engagements financiers.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Syndic invite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ces comptes 2015, sur la base du rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Ruffieux SA), et propose à l'Assemblée de les accepter.

Soumis au vote, les comptes 2015 du Foyer « La Rose des Vents », présentant un excédent de revenus de Fr. 3'000.-, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

## 2.2. COMMUNE DE BROC

Au terme de cette législature 2011/2016, Monsieur le Syndic relève que les comptes 2015 sont bénéficiaires à hauteur de Fr. 425'000.-, après avoir procédé à la constitution de diverses réserves. Un tel résultat favorable est la concomitance de plusieurs facteurs : maintien des recettes fiscales 2015 au niveau de 2014, respect des données budgétaires pour ce qui est des charges ou encore accessoirement un résultat bien meilleur que prévu dans le secteur de l'exploitation forestière.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les détails de ces comptes.

Le **Tableau général des revenus**, totalisant Fr. 10'223'000.-, donnent une vue d'ensemble du volume des mouvements financiers, les impôts et taxes représentant le 84 % du total. Il met également en exergue l'importance de l'apport de la péréquation intercommunale (Fr. 600'000.-), apport en augmentation de 8 % par rapport à 2014.

Quant au **Tableau général des charges**, celles-ci ascendant à Fr. 9'088'000.-, il révèle une image parfaitement identique à celle de 2014, tant pour ce qui est du volume que ce qui concerne les pourcentages. Dans cette répartition, les charges de structure demeurent élevées, soit 80 % du total.

Pour ce qui est des **Salaires et charges sociales**, Fr. 1'436'000.-, ils sont conformes au budget correspondant, et progressent de 4 % comparés à 2014. Par rapport à 2005, soit dix ans auparavant, l'augmentation est de 15 %. Dans la répartition par secteur, la part la plus importante concerne l'Administration pour 33 % ; elle était déjà de l'ordre de 30 % en 2005.



En ce qui concerne **les Charges liées totales**, Fr. 4'876'000.-, elles s'accroissent globalement de 1 % comparées à celles de 2014. Toutefois, pour ce qui est des charges émanant du Canton et des Associations de communes, elles augmentent de 3 %, ce qui correspond à un supplément de Fr. 123'000.-. Une telle masse absorbe le 92 % du produit de l'impôt direct des personnes physiques, un peu moins en 2014, soit 88 %.

**Les Charges liées cantonales** s'élèvent à Fr. 2'917'000.- ; elles progressent de plus de 5 % en comparaison avec 2014. Tout en constatant que cette progression se répartit dans plusieurs rubriques, il faut relever l'importance de la subvention accordée aux TPF, Fr. 122'000.- soit 9 % de plus qu'en 2014, et le terme à fin 2014 de la subvention cantonale sur cinq ans accordée pour la mise en place de la 2<sup>e</sup> enfantine.

Après avoir progressé de façon substantielle entre 2013 et 2014, plus 15 %, **les Charges liées des Associations de communes** se sont stabilisées depuis, Fr. 1'658'000.- par rapport à Fr. 1'678'000.- en 2014. Les coûts facturés par le Réseau Santé et Social s'élèvent à Fr. 539'000.-, soit plus 4 % comparés à 2014. Depuis 2004, année de fondation, le volume des soins infirmiers a triplé. Pour assumer l'ensemble des soins à domicile, y compris ceux de base, les déplacements du personnel - révélateur d'une intense activité - représentent en 2015 plus de 500'000 km pour la seule Gruyère et cela nonobstant une certaine décentralisation domiciliaire du personnel soignant.

En illustrant l'évolution sur 10 ans, soit 2006/2015, de ces deux catégories de Charges liées, et en les comparant avec les impôts des personnes physiques, ceux-ci progressent de 13.3 %, alors que lesdites charges s'accroissent de façon constante et à un rythme plus rapide pour se situer à 23.3 %.

L'évolution des **Charges diverses « engagées »**, totalisant Fr. 301'000.-, n'appelle pas de commentaire particulier. La diminution comparée à 2014 se rapporte principalement à la rubrique « abris publics » ; la charge 2014 a été neutralisée par la compensation avec les réserves constituées à cet effet.

Dès 2014, les charges et produits d'exploitation de la **Piscine**, de même pour d'autres installations sportives - la piscine de Bulle, par exemple - sont pris en compte par l'Association Sports en Gruyère. Il s'ensuit une répartition des coûts entre toutes les communes de la Gruyère. La perte d'exploitation 2015, Fr. 147'000.-, est englobée dans cette répartition. Ainsi, la part brocoise représente Fr. 76'000.- à laquelle il faut ajouter la participation au tronc commun de l'ordre de Fr. 30'000.-. Dès lors, la perte finale s'élève à Fr. 101'000.-.

Pour ce qui est des coûts de l'**Edilité**, Fr. 566'000.-, ils sont légèrement inférieurs à ceux de 2014, en régression de 5 %. Le volume des coûts, en particulier ceux en relation avec l'activité du personnel, est donc demeuré le même.

En matière d'**Approvisionnement en eau**, les comptes 2015 permettent une attribution nette de Fr. 41'000.- à la réserve pour les coûts futurs ; celle-ci s'élève désormais à Fr. 420'000.- à la fin de l'année 2015.

Concernant l'**Epuration des eaux**, le résultat bénéficiaire de Fr. 120'000.- est porté en augmentation de la réserve, aussi pour absorber les coûts futurs. Cette dernière d'élève actuellement à Fr. 643'000.- au 31 décembre 2015.

La gestion des **Déchets** 2015 enregistre une perte nette de Fr. 44'000.-, en légère régression par rapport au budget et aux comptes 2014. Les efforts sont évidemment poursuivis en vue de minimiser, toujours davantage, les coûts.

L'exploitation des **Forêts** se trouve être bénéficiaire, Fr. 78'000.-, et ceci grâce en particulier à une augmentation des subventions cantonales. Il demeure difficile de prévoir longtemps à l'avance, et de façon précise, les travaux susceptibles d'être dédommagés par ces subventions.

Globalement, le produit brut des **Impôts**, Fr. 7'464'000, est quasiment le même que celui de 2014, soit Fr. 7'409'000.-.



Dans le détail, on peut relever une régression théorique des rentrées fiscales pour ce qui est des personnes physiques, liée au décalage entre les acomptes provisionnels et les taxations définitives. La différence entre les deux éléments, quelque Fr. 180'000.-, voire certainement davantage, sera portée en compte en 2016. Seuls les impôts facturés sont enregistrés, sans faire d'anticipation présumée et aléatoire sur la masse en cours de taxation. Quant aux impôts sur le bénéfice des personnes morales, ceux-ci étant bien supérieurs à ceux budgétisés et à ceux encaissés en 2014, il a été possible de tirer profit d'un bénéfice extraordinaire de Nestlé sur un résultat de 2013, comptabilisé en 2015 ; cette recette supplémentaire se monte à environ Fr. 170'000.-. Le total des huit impôts 2015 considérés pour le calcul de l'Indice de Potentiel Fiscal (IFP) - élément-clé dans le cadre de la péréquation financière - est égal à celui de 2014. A relever donc que cette péréquation sera encore favorable en 2016. Pour ce qui est des impôts conjoncturels, on constate une légère augmentation de 7,3 % en 2015 par rapport à 2014.

La **Charge financière totale** se monte à Fr. 886'000.-. Si le poids des intérêts continue à diminuer, et cela en raison de notre bonne situation financière, les amortissements quant à eux augmentent en raison de l'accroissement des récents investissements. En outre, le service cantonal de perception des impôts a crédité le compte communal d'une rétrocession de Fr. 58'000.- engendrée par l'encaissement d'actes de défaut de biens.

Le résultat financier du **Patrimoine** accuse une perte de Fr. 46'000.-. Cette situation est due à une importante charge concernant la remise en état des chemins donnant accès aux chalets et aux pâturages, conséquence des intempéries de l'été dernier.

L'**Etat récapitulatif des résultats** met en évidence, d'une part que les produits réguliers 2015, Fr. 10'181'000.- au total, sont à la fois supérieurs au budget tout en étant au même niveau que ceux de 2014 et, d'autre part, les charges régulières à hauteur de Fr. 10'223'000.- qui se révèlent être moins élevées que celles prévues, et supérieures de 3 % à celles enregistrées en 2014. Le résultat intermédiaire 2015, avant la variation des réserves s'élève à Fr. 1'135'000.-, inférieur à l'année précédente qui avait enregistré un produit immobilier important.

Quant au **Bilan à fin décembre 2015**, il paraît utile de l'analyser essentiellement sous l'angle de l'évolution de l'Endettement et du Passif. En matière d'endettement, analysé sur une période de cinq ans (2011 à 2015) : celui en liaison avec le fonds de roulement a diminué de 34 %, celui finançant la logistique communale de 62 %, et celui se rapportant au secteur des eaux de 5 %. Globalement, cet endettement régresse en cinq ans de près de 3 mios de francs, soit 34 %.

Dans son rôle économique, le **Passif** est révélateur de la dépendance financière d'une institution vis-à-vis des tiers. Le crédit bancaire disponible, Fr. 1'100'000.-, n'est plus sollicité depuis 2012. Pour ce qui est des réserves et provisions, elles se montent à Fr. 5'727'000.- pour les premières, y compris Fr. 480'000.- pour les débiteurs douteux, et à Fr. 447'000.- pour les deuxièmes, le tout totalisant Fr. 6'174'000.-. En ce qui concerne les Fonds propres, élément constituant un indice d'équilibre bilanciel, dans ce cas très positif, ils se situent désormais à 65 % du Passif réel, coefficient qui a avantageusement triplé en cinq ans.

En matière d'**Investissements**, la situation au 31 décembre 2015 pour ce qui concerne l'ensemble des montants budgétisés et décidés par l'Assemblée communale depuis 1999, les coûts effectifs sont demeurés légèrement inférieurs à ceux qui étaient prévus, pour quelque 5 mios de francs. Toujours à la même date, le total des sommes votées, Fr. 9'241'000.- et représentant des investissements en cours, ne sont finalisées qu'à hauteur de 63 % ; ils représentent essentiellement des travaux en liaison avec l'épuration des eaux et l'aménagement routier. Si certaines réalisations sont parachevées, les entrepreneurs ne semblent pas pressés pour produire et faire accepter leurs factures.

Monsieur le Syndic donne la parole à l'assistance.



En réponse à la question de Monsieur Jean-Marie Oberson qui souhaite connaître la raison de l'écart de la rubrique Patrimoine présentant Fr. 118'000.- aux comptes 2015 contre Fr. 69'000.- au budget 2015, Monsieur Jean-Pierre Leu, Caissier communal, relève que cette différence est la résultante d'une subvention obtenue par les Améliorations foncières pour les rénovations du chalet des Pouttes-Paluds-Dessus, depuis lors remboursée à Monsieur Eric Gobet, propriétaire de ce chalet.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic invite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ces comptes 2015, sur la base du rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Cuennet Sàrl) et propose à l'Assemblée de les accepter.

Soumis au vote, les comptes 2015 de la Commune de Broc présentant un excédent de recettes de Fr. 425'000.- sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

### **3. BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2016 - COMPLEMENT - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE ET APPROBATION**

#### **FOYER "LA ROSE DES VENTS " : CONSTRUCTION D'UN 2E ASCENSEUR ET MISE EN CONFORMITE DES NORMES DE SECURITE CONTRE LE FEU - FR. 890'000.-**

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe directement la parole à Monsieur Yan Schorderet, Conseiller communal membre de la Commission de direction du Foyer.

A la construction du foyer, le choix avait été fait de ne réaliser qu'un seul ascenseur dans un souci de gestion des coûts. La diminution de la mobilité des résidents génère aujourd'hui un fort encombrement sur les paliers et un manque de fluidité dans les déplacements des personnes accueillies et également du personnel. Ainsi, lors des repas notamment, l'accumulation des rollators et chaises roulantes en attente de l'ascenseur dans un espace restreint ralentit considérablement les flux de déplacement, créant des embouteillages de plus en plus difficiles à gérer. Cette situation entrave la bonne marche de l'exploitation, en plus de pertes de temps inutiles pour le personnel. De plus, lors des révisions ou des pannes de l'installation, les résidents sont malheureusement confinés à l'étage. C'est pourquoi, afin d'assurer un accueil de qualité, il est indispensable d'équiper l'établissement d'un deuxième ascenseur.

Le projet consiste à réaliser une extension sur la façade ouest, à l'arrière du bâtiment. L'ascenseur ainsi que la cage d'escalier en périphérie, permettront en tout temps au personnel soignant et d'exploitation d'accéder aux étages. La plateforme élévatrice défectueuse qui servait à transporter le matériel au sous-sol pourra être supprimée.

L'agrandissement projeté s'intégrera parfaitement à la bâtisse existante. Cette modification architecturale implique de facto une amélioration de la sécurité feu. Une mise en conformité est prévue selon les exigences de l'ECAB. Cela veut dire une deuxième cage d'escalier et des portes coupe-feu automatiques à chaque niveau afin de séparer et sécuriser les différentes zones du bâtiment. L'intervention des pompiers et l'évacuation des personnes, en cas de sinistre, seront grandement facilitées.

Le coût total de l'investissement est de Fr. 890'000.- TTC dont Fr. 170'900.- pour la mise en conformité des normes contre le feu.

Au terme de ces explications, Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, précise les éléments financiers occasionnés par cette dépense engendrant une charge annuelle de Fr. 30'300.-.



Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite Commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, cet investissement de Fr. 890'000.- pour la construction d'un 2<sup>e</sup> ascenseur et la mise en conformité des normes de sécurité contre le feu au Foyer « La Rose des Vents » est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

#### **4. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION : COMPTES 2016 A 2019 – RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE ET APPROBATION**

Monsieur le Syndic relève que les communes ont l'obligation, selon les dispositions de la Loi sur les communes, de désigner un organe de révision par la voix de l'Assemblée communale, pour 3 exercices. Depuis 2013, le mandat a été confié à la Fiduciaire Cuennet Sàrl pour les comptes communaux 2013 à 2015. Pour ce qui est du Foyer, l'organe de révision était la Fiduciaire Ruffieux SA pour la même période. Aujourd'hui, le contrôle des comptes est soumis à votation pour la période 2016 à 2019. La loi prévoit un partenariat maximum et continu de 6 ans consécutifs.

##### **4.1. FOYER "LA ROSE DES VENTS "**

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, pour le rapport de ladite Commission qui doit présenter formellement la proposition d'attribution du mandat à l'Assemblée communale. Il est proposé de reconduire le mandat actuel de la Fiduciaires Ruffieux SA, pour 3 ans.

Soumis au vote, la désignation de l'organe de révision pour les comptes du Foyer « La Rose des Vents » 2016 à 2019 est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

##### **4.2. COMMUNE DE BROC**

Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, présente le rapport de ladite Commission qui propose de reconduire le mandat actuel de la Fiduciaire Cuennet Sàrl, pour 3 ans.

Soumis au vote, la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux 2016 à 2019 est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

#### **5. PLANIFICATION FINANCIERE 2016/2020 - PRESENTATION ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE**

Un comédien français disait que « L'avenir, c'est du passé en préparation » évoque Monsieur le Syndic. Voilà un dilemme auquel le Conseil communal est confronté quand il s'agit d'évaluer ce qui l'attend en matière financière les cinq prochaines années. Un travail de prospection, de réflexion et d'expérience a permis d'apporter une vision la plus vraisemblable possible d'un futur à long terme. Cette démarche est, à la fois, un acte de gestion et une réponse aux exigences de la Loi sur les communes.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les détails de ce plan financier.



Dans ce cas particulier de planification, d'une manière générale, on se heurte au fait que les partenaires tels que le canton, les associations intercommunales, générant plus de 50 % des charges dites liées, ne sont pas astreints (et ne le font pas) à établir des prévisions au-delà d'un budget annuel. Il appartient dès lors au dernier maillon de la chaîne - les communes - à rechercher de possibles scénarios. Cependant, certains éléments maîtrisés (masse salariale, amortissements) peuvent être, eux, appréhender avec relative précision.

Dans le domaine des revenus, pour ce qui est des personnes physiques, il a bien sûr été tenu compte de l'augmentation de l'habitat, susceptible d'apporter de la masse fiscale au titre d'impôt sur le revenu, sur la valeur locative et sur la fortune. Il faut cependant être conscient de l'important décalage chronologique entre l'arrivée du nouveau contribuable et le moment où l'impôt est réellement perçu et effectivement payé. Quant aux revenus liés aux personnes morales, c'est la stagnation historique de l'apport des sociétés a été considérée.

En matière de charges, leur essor est surtout sensible auprès du secteur de la formation et dans le large éventail de la santé et du social.

En examinant la progression des revenus et des charges, un point de jonction se dessine vers 2019, les charges devenant supérieures aux revenus.

Cette progression négative entraîne de facto une détérioration du cash flow, soit la marge d'autofinancement permettant de consolider (voire de développer en vue des investissements futurs) la situation financière de la commune.

Il est important de préciser que le programme futur des objectifs à moyen terme (installations sportives par exemple) n'a pu être évalué dans les présentes estimations, faute d'évaluations précises et de planification arrêtée quant au déroulement dans le temps.

Ainsi, selon les prévisions, cette situation financière pourrait devenir préoccupante au-delà de l'horizon 2020, si les tendances présumées devaient se confirmer. Du temps des Grecs, Apollon avait sa pythie, gracieuse prophétesse qui lui prédisait l'avenir. Aujourd'hui, dans le temple austère des finances, il n'y a que la rudesse des chiffres et les aléas d'un futur toujours plus incertain.

Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, fait part du rapport de ladite Commission qui valide ce plan financier tel que présenté.

Répondant à une question de Madame Myriam Scherly, Monsieur William Horner confirme que le coût du projet d'une halle de gymnastique double n'a pas été pris en compte dans cette planification, puisque les éléments nécessaires (coûts, année de réalisation) ne sont pas encore connus.

Monsieur le Syndic ajoute qu'un concours d'architecture devrait être lancé ces prochains mois, ce qui permettra de préciser lesdits éléments. Il assure que le Conseil communal a le souhait d'offrir aux citoyens un équipement répondant aux besoins et travaille dans ce sens, afin que le projet voit le jour.

Au terme de ces points traitant des finances communales, Monsieur le Syndic remercie la Commission financière de sa prise de position, Monsieur William Horner pour le grand travail de prospection et Monsieur Jean-Pierre Leu, Caissier communal, pour la recherche et la mise à disposition des chiffres ayant permis cette planification financière qui se veut réaliste.

## 6. DIVERS

### RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Monsieur le Syndic annonce que le traditionnel ramassage des encombrants et du vieux papier est prévu le mercredi 6 juillet 2016, de 7 heures à 12 heures. Un avis est déjà paru dans La Vie Brocoise et un rappel sera prévu dans le numéro du mois de juin 2016.





## **AMENAGEMENTS ZONE 30 KM/H SECTEUR CENTRE VILLAGE - RUES DU BOURG DE L'AUGE, DES ECOLES, DU MOLESON, AINSI QUE LE BALLY**

Monsieur Yan Schorderet, Conseiller communal en charge des routes, relève que cette mise en zone 30 a été voté en assemblée communale de décembre 2013 et a été suivie de l'enquête publique à l'été 2014. Un projet de ce type passe par des études, tant sur place que par la projection et le respect des paramètres normalisés pour des aménagements zones 30. Limiter le trafic au maximum à 30 km/h exige de nombreux obstacles sur la chaussée, ainsi qu'un flux bidirectionnel si la largeur de la chaussée le permet. En l'état et comme exigé par les règlements, il faut pouvoir répondre à tous ces critères pour permettre la réalisation de ce projet. En comptant le nombre de véhicules par habitation, ainsi que les utilitaires provenant des entreprises, il est difficile de prétendre satisfaire le stationnement de tous les propriétaires environnants touchés par ces mesures. Le Conseil communal souhaite, par ces aménagements, la sécurité des usagers de la route. Il a toujours été conscient que de ces mesures engendreraient la suppression de places de parc. De plus, de nouvelles constructions ou projets viennent encore s'ajouter à cet état de fait. Dans la mesure du possible, il tente d'améliorer sans cesse cette situation pour le bien-être des citoyens. Pour preuve, la commune a acquis 9 places de parc sur une propriété privée, augmenté le nombre de places au parc « Ammann » et va proposer tout prochainement des modifications au Service cantonal de la mobilité et au Service cantonal des ponts et chaussées. Une vision locale est agendée à la fin du mois, dans le but d'examiner tous les endroits litigieux avec ces services cantonaux pour améliorer le mieux possible les aménagements actuels. En l'état, le Conseil communal demande de respecter les signalisations mises en place ; des contrôles vont être effectués à futur et le parage hors cases ne sera plus toléré.

### **FIN DE LA LEGISLATURE 2011-2016**

Arrivés à la fin de la législature, l'assemblée de ce soir, marque avec quelques jours d'avance, cette échéance fixée au 16 avril 2016, comme le relève Monsieur le Syndic. Il en profite pour remercier, au nom de la population, les personnes qui ont œuvré pendant de nombreuses années pour le bien de la collectivité. Grâce à elles, à leurs compétences, leur savoir-être et leur savoir-faire, les innombrables séances des autorités se sont toujours passées dans une ambiance constructive et dynamique de façon à consacrer toute l'énergie aux problèmes réels et nombreux de la conduite d'une collectivité de cette taille. En effet, elles ont consacré une grande partie de leur temps libre, sacrifié parfois leur vie de famille, leurs hobbies afin d'offrir à toute la population une excellente qualité de vie et de régler des dossiers qui ont permis à la commune d'aller de l'avant et de se retrouver aujourd'hui dans une situation favorable.

Il cite les conseillers communaux sortants, tandis que Madame Anette Leuzinger, Secrétaire communale, leur remet du vin en témoignage de ces remerciements : Monsieur Stéphane Philipona pour 5 ans d'activité, Monsieur Laurent Comte pour 10 ans, Monsieur William Horner pour 15 ans, Monsieur Fernand Vial 18 ans et Monsieur Jacques Genoud pour 20 ans. Il ajoute également que Monsieur Jean-Pierre Leu, Caissier communal, est entré au service de la commune le 1<sup>er</sup> octobre 1986, soit près de trente années passées dans cette fonction importante, et qu'il prendra sa retraite à fin juin.

L'Assemblée les applaudit.

Ces personnes seront plus tangiblement remerciées lors du traditionnel repas annuel de fin d'année.

Monsieur le Syndic donne la parole à l'assistance.



## **AMENAGEMENTS ZONE 30 KM/H SECTEUR CENTRE VILLAGE - RUES DU BOURG DE L'AUGE, DES ECOLES, DU MOLESON, AINSI QUE LE BALY – PROBLEMES CONSTATES**

Monsieur Roger Overney tient à remercier les conseillers pour leur travail durant cette législature et particulièrement dans le dossier de la zone 30 km/h mise en place sur les rues du Moléson, Abbé-Bovet, des Ecoles, du Baly et de l'Auge ; les ralentissements installés sont une bonne chose même s'ils ne plaisent pas à tout le monde. Des améliorations sont donc constatées ; pour preuve la diminution de la vitesse de la circulation, même si certains usagers roulent encore trop vite et qu'un accident, impliquant des enfants qui fréquenteront de plus en plus les parages en raison de la saison estivale, n'est pas à exclure. Concernant l'impasse existante à la Rue du Moléson, menant vers des places de parc, cette rue est passablement encombrée par du stationnement hors cases. De plus, il y a une voiture « ventouse » qui devrait être évacuée. Il a proposé à Monsieur Yan Schorderet, Conseiller communal, de marquer des places sur ce tronçon, afin d'éviter le stationnement sauvage ; mais il faut du temps pour habituer les gens à des nouveautés.

Monsieur le Syndic le remercie pour ses mots à l'attention du Conseil communal et relève que tout nouvel ouvrage comporte des inconvénients. Lors de la phase de projet, il n'est pas toujours évident pour les ingénieurs de prévenir tous les problèmes sur plan qui sont ensuite constatés sur le terrain, lors de la mise en œuvre.

Monsieur Yan Schorderet ajoute que la réalisation du parking dans cette impasse s'est fait attendre ; la commune a acquis 9 places de parc à mettre à disposition du public et ont fait l'objet d'un permis de construire. Comme déjà mentionné, une expertise des aménagements est prévue pour prévoir les modifications nécessaires et le mieux possible.

Monsieur le Syndic conclut en précisant que le projet concernant la mise à disposition des places de parc est en cours et qu'une information à la population suivra.

Monsieur Mario Marchello se plaint des nouvelles règles de stationnement mises en place à la Rue du Moléson : la sécurité n'est optimale dans le sens où il faut quitter le trottoir et traverser la route pour atteindre les places de parc et qu'il n'est pas possible de sortir côté passager lorsque le véhicule est garé sur une place signalée. De plus, il n'a plus le droit de se garer devant son habitation car il n'y a pas de places marquées. Les changements promis se font attendre. C'est une bonne chose que le Conseil communal ait adressé dernièrement un tous ménages aux habitants de la rue pour rappeler les nouvelles manières de fonctionner, mais il faudrait régler ces cas de stationnement pour revenir à la situation initiale.

Monsieur Yan Schorderet lui répond qu'il était impossible de prévoir les cases de stationnement en bordure du trottoir, car les accès aux propriétés privées devaient être garantis et il y en a passablement. Il va être examiné s'il est possible de décaler les places de parc latérales, afin d'améliorer la sortie du passager.

Monsieur Guy Oberson dénonce un problème au niveau de l'entrée de la Rue du Bourg de l'Auge, depuis le rond-point devant l'Hôtel de Ville : pour les automobilistes venant de la rue, il est nécessaire de rouler sur le trottoir, côté cabinet de physiothérapie, afin d'attendre le *cédez le passage* pour s'engager dans le rond-point. De plus, le trottoir arrive au milieu de celui-ci. La présence des enfants sur cette rue et des voitures laissent craindre, dans la situation actuelle, un grave accident. Il faudrait également ôter ou déplacer le gabion également présent au début de la rue.

Monsieur Yan Schorderet relève que le choix de l'emplacement du totem de signalisation de la zone 30 km/h est volontaire, afin de signaler clairement le début de la zone.

Monsieur le Syndic relève que pour tout nouvel aménagement il faut un temps d'adaptation et qu'il est important de réaliser un point de situation in situ, afin d'analyser les mesures mises en places et corriger les défauts.



Monsieur Jean-Marie Oberson pose deux questions concernant le quartier du Baly : est-ce les gabions prévus sur le côté droit de la rue seront posés ? Est-il prévu de marquer les quelques places de parc prévues devant l'immeuble de la Rue du Baly 11 ?

Monsieur Yan Schorderet répond que les gabions n'ont pas été mis en place, pour le moment, dans le but de faciliter le déneigement ; ils le seront prochainement. Pour ce qui est des places de parc déjà marquées sur la Rue du Baly, elles feront l'objet d'une réflexion car les services d'urgence peinent à circuler en raison de l'étroitesse de la rue, en cas d'occupation des places par des véhicules larges. A l'intérieur du quartier (immeubles), le marquage n'est pas totalement terminé en raison des travaux de l'entreprise Brodard, pour la construction du nouvel immeuble dans ce secteur, salissant la route régulièrement.

Monsieur Jean-Marie Oberson ajoute que la Rue du Baly est très encombrée par des véhicules d'entreprise et se rappelle du tous ménages qui avait été distribué à la population par le Conseil communal, incitant les conducteurs à garer leur véhicule sur le parking de l'église.

Monsieur le Syndic confirme cette information distribuée à la population et relève que le parking en question présente facilement des places libres. Réitérer le tous ménage serait une idée. Cependant, il faut se donner un peu de temps pour mettre en place l'ensemble de mesures et s'y habituer. Il relève le cas de la Rue de Forcel sur laquelle toutes les cases n'ont pas encore été marquées ; elles vont l'être dès que le temps le permettra, car le but est aussi de réaliser de manière durable les aménagements.

Monsieur Stéphane Corpataux demande si le gabion vers l'entreprise Plaspaq, à la Rue Abbé-Bovet est définitif, car il a déjà été touché à plusieurs reprises ; en effet, il serait plus judicieux de le mettre à hauteur du trottoir pour éviter des dommages car il entrave la manœuvre pour sortir du parking.

Monsieur Yan Schorderet confirme que ce gabion est, en principe, définitif. Il fera l'objet d'une attention particulière afin d'évaluer si la situation peut être améliorée.

Monsieur le Syndic relève que les obstacles mis en place sur la chaussée entravent la circulation mais sont nécessaires. Tout citoyen peut faire part de ses remarques et constats au Conseil communal qui traitera les cas, afin de trouver la meilleure solution. Cette manière de faire l'aidera à tendre vers une situation optimale.

## **LIMITATION DE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DU PARC**

Monsieur Willy Rigolet demande ce qu'il en est de la limitation de stationnement sur la Place du Parc au regard des commençants, car il a y trop des véhicules « ventouse » qui occupent ces places à leur détriment.

Monsieur le Syndic confirme que le Conseil communal a pris la décision de limiter le stationnement à 2 heures. La mise en place de cette mesure nécessite des contrôles qui seront opérés par un agent communal à engager et une autorisation cantonale doit également être octroyée. Le dossier est en cours.

Au terme de ces *Divers*, Monsieur Claude Cretton, Vice-Syndic, souhaite féliciter et remercier Monsieur le Syndic pour ses compétences à mener les débats et séances du Conseil communal, ainsi que les assemblées communales, durant cette législature.

L'Assemblée l'applaudit.



La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements, pour leur implication dans les dossiers communaux, aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du Foyer « La Rose des Vents », au Service des curatelles Haute-Gruyère, à la Commission de direction du foyer - à sa Directrice et à son Président, au Conseil paroissial - à son Président, Monsieur Sébastien Murith, ainsi qu'aux membres du Corps enseignant, à l'ensemble du Corps intercommunal des sapeurs-pompiers, à la Rédaction de *La Vie Brocoise*, à la famille Gill pour la mise à disposition de la salle, à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de notre collectivité, ainsi qu'aux conseillers communaux pour leur efficacité et leur disponibilité.

Enfin, il souhaite aux participants à cette assemblée un bon retour dans leur foyer et une belle saison estivale 2016.

Il est 21.10 heures lorsque Monsieur le Syndic lève la séance.

## AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Stéphane Sudan

La Secrétaire :

Anette Leuzinger